

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-015

du 07 novembre 2019

n°015

page

1/3

## EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



**PRESENTS ( 25 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

**POUVOIRS ( 11 ) :** J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN  
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD  
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND  
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIÉ  
D. CROCHARD donne pouvoir à P. MIS  
F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT  
G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK  
A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD  
M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT  
C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY  
G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

**EXCUSES ( 3 ) :** M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

**RAPPORTEUR :** Madame Anne-Florence BOURAT

**OBJET :** Mise en place d'un dispositif expérimental Petit déjeuner dans trois écoles maternelles REP+, REP et QPV - Convention avec l'Etat

*La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée le 14 septembre 2018, prévoit la mesure « petits déjeuners » au bénéfice des enfants scolarisés dans les territoires prioritaires.*

*Selon un rapport de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée remis à la ministre de la Santé, Agnès BUZYN, en mars 2018, en moyenne trois élèves par classe arrivent à l'école sans avoir mangé au préalable.*

*Le Ministère de l'Education Nationale prévoit un fonds annuel de 12M€ pour une opération "petits déjeuners" au bénéfice des enfants scolarisés dans les territoires prioritaires.*

*A châtellerault, 12 écoles sont concernées par cette mesure soit potentiellement 1 529 élèves.*

*Plusieurs collectivités en France ont pu entrer dans une phase expérimentale d'avril à juillet 2019 avec pour objectif premier de permettre aux enfants qui n'ont pas forcément le temps ou la possibilité de prendre leur petit-déjeuner chez eux, de le prendre à l'école pour être sensibilisés à l'importance de ce repas.*

*Aussi, afin de répondre au mieux à l'objectif national de lutte contre la pauvreté et aux objectifs éducatifs englobant la lutte contre les inégalités, la santé, l'hygiène bucco dentaire ou encore l'initiation au goût, l'équilibre alimentaire et la nutrition, la commune de Châtellerault souhaite élaborer un projet école par école en construisant un vrai projet éducatif et en associant les parents.*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20191107-015**

**du 07 novembre 2019**  
**2/3**

**n°015**

**page**

*A titre expérimental de novembre 2019 à juillet 2020, un petit déjeuner sera proposé sur le temps scolaire, dès 9 heures, dans la classe ou dans la restauration scolaire selon les écoles, une fois par semaine auprès des grandes sections de 3 écoles maternelles : Matisse située en REP+, France Souché située en REP et Haigneré située en Quartier politique de la ville.*

Organisation :

- 1 petit déjeuner par semaine, pour 7 classes de GS
- Composition : fruit, laitage, céréales

Unité de production culinaire :

*Planification menu, achat, stockage, comptage et livraison dans les écoles en même temps que les repas*

Affaires scolaires : *acheminement vers les classes, épluchage des fruits, nettoyage table, vaisselle et balayage de la classe ou la restauration scolaire*

Education Nationale : *Petit déjeuner dans les classes sous la responsabilité de l'enseignant sur temps scolaire et conduite d'un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation et de promotion à la santé à destination des enfants et de leurs parents*

Calendrier prévisionnel

*du 12 novembre 2019 au 4 juillet 2020*

Financement

*Un arrêté contributif de subvention à la commune fixera la contribution du ministère, lequel s'engage à contribuer sur un forfait par élève à l'achat de la denrée alimentaire consommée par les élèves.*

*Le coût prévisionnel des denrées est évalué à 3 096 euros dont la moitié est supportée par la Ville.*

Evaluation

*Un comité technique pluricatégoriel mettra en œuvre, suivra et évaluera l'expérimentation.*

\*\*\*\*\*

**VU** le projet de loi de finances pour 2020

**VU** la demande de l'Inspection académique de l'Éducation nationale de mettre en place le projet « petit déjeuner » dans les écoles de Châtellerault REP REP+.

**VU** l'ensemble des éléments pré-cités,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de formaliser cette participation financière par une convention,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20191107-015**

**du 07 novembre 2019**

**n°015**

**page**

**3/3**

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'approuver le projet expérimental de la mise en place des petits déjeuners, de novembre 2019 à juillet 2020, pour les grandes sections de maternelle des écoles Haigneré, France Souché et Matisse et de prévoir une évaluation du dispositif en juin 2020.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée,
- de prévoir les dépenses au 60623/5200 et les recettes correspondantes au 74718/5200 et à la sous-fonction concernée

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation  
La responsable du service  
juridique**

**Nadège GROLLIER**

